

Vendredi le 6 septembre 2019

Mémo – Orientations convenues entre le Réseau du sport étudiant du Québec et la Fédération de cheerleading du Québec

Le RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec) a amorcé en juin 2018 un processus de consultation auprès de ses trois instances pour connaître leurs préoccupations et l'impact des changements proposés par la Fédération nationale de cheerleading, Cheer Canada.

La Fédération de cheerleading du Québec (FCQ) et le RSEQ travaillent à favoriser le développement harmonieux et complémentaire de la discipline. Lors de la rencontre du comité de développement de la discipline qui s'est tenue le 5 septembre 2018, il a été convenu d'implanter le *Cheer Chant* au RSEQ sur une période de 3 ans. Pour faire suite à cette première année d'implantation et aux commentaires recueillis dans chacune des trois instances du RSEQ, les orientations convenues pour la saison 2019-2020 sont les suivantes :

POUR LA SAISON 2019-2020

Secteur scolaire - Primaire

- Les divisions et catégories offertes demeurent les mêmes que l'an dernier.
- Le *Cheer Chant* est optionnel. Chaque Instance régionale doit déterminer si le *Cheer Chant* est obligatoire ou interdit lors de leurs compétitions.

Dans le cas où le *Cheer Chant* est obligatoire,

- Il doit être d'une durée de 30 secondes en début ou en milieu de routine, pour une prestation totale de 2 minutes 30 secondes.
- Le *Cheer Chant* ne sera pas noté dans le pointage. Seuls des commentaires seront émis par les juges afin de faciliter le passage vers la nouvelle réglementation. Les éléments compris dans le *Cheer Chant* seront comptabilisés dans les éléments de routine (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ces ajustements sont temporaires et en vigueur au Québec seulement.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*.
- Les accessoires ne sont pas obligatoires.

Dans le cas où le *Cheer Chant* est interdit,

- La routine doit être d'une durée de 2 minutes 30 secondes.



Secteur scolaire - Secondaire

- Les divisions et catégories offertes demeurent les mêmes que l'an dernier.
- Le *Cheer Chant* est obligatoire pour le circuit secondaire.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes en début ou en milieu de routine, pour une prestation totale de 2 minutes 30 secondes.
- Le *Cheer Chant* ne sera pas noté dans le pointage. Seuls des commentaires seront émis par les juges afin de faciliter le passage vers la nouvelle réglementation. Les éléments compris dans le *Cheer Chant* seront comptabilisés dans les éléments de routine (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ces ajustements sont temporaires et en vigueur au Québec seulement.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*.
- Les accessoires ne sont pas obligatoires.

Secteur collégial

- Les divisions et catégories offertes sont les niveaux 4, 5 et 6. (nouvelle appellation)
- Le *Cheer Chant* est obligatoire pour le circuit collégial.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes à 1 minute en début ou en milieu de routine. La portion de musique doit être d'une durée de 2 minutes 30 secondes, pour une prestation totale de 3 minutes à 3 minutes 30 secondes.
- Le *Cheer Chant* sera noté dans le pointage.
- Les éléments compris dans le *Cheer Chant* ne seront pas comptabilisés dans les éléments de routine et ne feront pas partie des ratios exigés (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ils seront évalués seulement pour la section *Cheer* du pointage. Veuillez consulter les feuilles de pointage sur le site de la Fédération afin de connaître les critères d'évaluation du *Cheer Chant*.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*.

Secteur universitaire

- Les divisions et catégories offertes deviennent le niveau 7. (nouvelle appellation)
- Le *Cheer Chant* est obligatoire pour le circuit universitaire.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes à 1 minute en début ou en milieu de routine. La portion de musique doit être d'une durée de 2 minutes 30 secondes, pour une prestation totale de 3 minutes à 3 minutes 30 secondes.
- Le *Cheer Chant* sera noté dans le pointage.
- Les éléments compris dans le *Cheer Chant* ne seront pas comptabilisés dans les éléments de routine et ne feront pas partie des ratios exigés (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ils seront évalués seulement pour la section *Cheer* du pointage. Veuillez consulter les feuilles de pointage sur le site de la Fédération afin de connaître les critères d'évaluation du *Cheer Chant*.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*.



FORMATION ET CERTIFICATION D'ENTRAÎNEUR

- Les informations relatives aux nouvelles formations et certifications d'entraîneur se retrouvent sur le site de la Fédération :
http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/formations/formation_entraineur.html
- Les entraîneurs devront terminer leur certification avant le 1^{er} juillet 2020.

RÈGLEMENTATION

Règlements spécifiques

- Les règlements scolaires :
<http://www.rseq.ca/secteur-scolaire/formulaires-et-r%C3%A8glements/>
- Les règlements collégiaux :
<http://www.rseq.ca/secteur-collegial/r%C3%A9glementation/>
- Les règlements universitaires :
<http://www.rseq.ca/secteur-universitaire/reglementation/>

Règlements techniques en vigueur au Québec

- La réglementation demeure la même que l'an dernier, soit en lien avec la réglementation IASF. La mise à jour annuelle sera disponible sous peu sur le site internet de la Fédération :
http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/reglements/reglements_technique.html
- Les normes de sécurité se retrouvent sur le site de la Fédération :
<http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/fcq/securite.html>
- Les feuilles de pointage se retrouvent sur le site de la Fédération :
http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/reglements/grilles_devaluation_des_officiels.html

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gustave Roel', is written over a horizontal line.

Gustave Roel
Président – directeur général
RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec)

À propos du RSEQ

Le RSEQ assure la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau. Il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes. www.rseq.ca